



## LE CONCOURS SAINTE-PÉTRONILLE SCINTILLE DE NOËL 2017

Lors de la séance du conseil du 8 janvier dernier, Harold Noel maire, remettait les prix aux gagnants du concours de l'édition 2017. Nous avons remarqué durant les différentes tournées du village cette année, une augmentation encourageante et significative de la participation et nous en remercions tous les citoyens qui ont aidé à rendre notre village encore plus accueillant à l'occasion de la période de Noël.

Dans la catégorie : **décoration de l'un de nos commerces**, un prix de 100 \$ a été remis à la MAISON SMITH, propriété de M. Jérôme Turgeon pour la magnifique décoration nocturne et diurne de son établissement à l'entrée du village.

Dans la catégorie : **propriété la mieux décorée**, Marie-Claude Laflamme du 8549 chemin Royal, s'est vue décerner la faveur du jury par sa maison PAIN D'ÉPICES, un régal non pour le palais mais pour la vue autant le jour que la nuit, se méritant un prix également de 100 \$

Dans la catégorie : **un élément de décor vraiment distinctif**, Christine Vallée et son conjoint Claude Dubé du 8229 chemin Royal, nous ont surpris par l'apparition de l'Étoile des Mages au-dessus de leur résidence invitant les passants et les amis à entrer dans la féerie de Noël et se sont vus décerner un prix de 100 \$.

Yves-André Beaulé et les membres du Jury



La Maison Smith



8549, chemin Royal

## NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE LA RESSOURCE DE SAINTE-PÉTRONILLE

### Nouveautés et suggestions de lecture du mois de février

- *Depuis l'au-delà*, de Bernard Werber
- *Couleurs de l'incendie*, de Pierre Lemaitre
- *Un autre regard (trucs en vrac pour voir les choses autrement)*, d'Emma
- *L'amour au temps d'une guerre* (tomes 1 et 2), de Louise Tremblay d'Essiambre

### Nouveautés et suggestions de lecture consacrées aux jeunes

Le marché aux puces du mois de septembre dernier a généré quelques profits que la Bibliothèque a consacrés à l'achat de nouveaux livres pour les jeunes. Notre collection méritait d'être un peu rafraîchie. Voici donc une sélection de titres nouveaux disponibles dans les rayons de la section des jeunes.

*Bizarre, mais vrai: 300 faits renversants!*

*La science, c'est pas sorcier. Expériences amusantes à faire à la maison.*

*J'expérimente.*

*Le désert.*

*Les manchots.*

*Les méduses.*

*La puberté chez les filles.*

*La puberté chez les gars.*

*L'Atlas des bizarreries.*

*Quand est-ce qu'on arrive? Informations sur les villes du Québec.* À lire en auto.

*Que mangent les animaux?*

*Les véhicules d'urgence.*

### Les suggestions sont bienvenues

Vos suggestions d'achats, tant pour les romans, les documentaires que pour les livres pour les enfants et adolescents sont toujours les bienvenues. Vous n'avez qu'à déposer vos références au comptoir ou dans la boîte des retours. Inscrivez votre nom et votre numéro de téléphone si vous souhaitez être prévenu de l'acquisition de l'ouvrage.

### Merci

Merci à Mesdames Isabelle Rioval, Germaine Lamoureux et Chantale Audet et à Messieurs Bernard Gilbert et Dany Laflamme pour les livres donnés à la bibliothèque.

### Club de scrabble

Le Club de scrabble a repris ses activités

avec la nouvelle année. Si vous souhaitez vous joindre au groupe pour un loisir divertissant et intelligent, communiquez avec madame Lise Paquet au numéro 418 828-2631.

*Katerine Tremblay, Lise Paquet et Gilles Gallichan pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource*



### AVIS PUBLIC VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par Mme Lise Tremblay, (lot 19-42 -1), Sainte-Pétronille. Ce lot est situé dans la zone R-2 S-2.

Cette demande a pour but d'implanter un bâtiment secondaire (garage) dans la marge de recul avant. Selon l'article 78.B du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, un bâtiment secondaire ne peut être qu'implanté que derrière un bâtiment principal.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 5 mars 2018, à 20 heures à la Mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 7<sup>e</sup> jour de février deux mille dix-huit.

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

## Nouvelles heures d'ouverture

À compter du 19 février 2018, les heures d'ouverture seront les suivantes:

Mardi, Mercredi, Jeudi:

8 h 30 à 12 h 00

13 h 00 à 16 h 30

Notez toutefois, que je m'empresserai de répondre aux urgences que vous pourrez me faire parvenir par courriel ou en laissant un message vocal.

## Nettoyage des terrains

Pour le printemps prochain, il est demandé aux citoyens de **ne pas placer le contenu de leur nettoyage de terrain (tas de sable ou autres) en bordure des rues municipales ou du chemin Royal.** Il est de la responsabilité de chacun de disposer du contenu de leur ménage printanier.

## Pour publier un article

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **6 avril 2018**



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PÉTRONILLE

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage visant à régir les dispositions relatives aux résidences de tourisme.

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le Conseil a adopté, par sa résolution 2018-022, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151 de la municipalité du village de Sainte-Pétronille visant à régir les dispositions relatives aux résidences de tourisme.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le 5 mars 2018 à 19 h30, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Pétronille au 3 chemin de l'Église.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie du lundi au jeudi entre 9 h et 16 h.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au [www.ste-petronille.iledorleans.com](http://www.ste-petronille.iledorleans.com)

Donné à Sainte-Pétronille ce 22<sup>e</sup> jour de février 2018

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

## *Fête hivernale à Sainte-Pétronille*

Enfilez vos tuques et vos mitaines, emmitouflez vos bébés et apportez vos patins car c'est la fête à Sainte-Pétronille !  
L'événement se tiendra le dimanche 25 février prochain.

Les activités débuteront dès 13 h. Au programme :

- Des balades en traineau sur le chemin de l'Église.
- La tire d'érable ne manquera pas d'attirer la vie sociale autour de la cabane à sucre.
- Finalement, pour les adeptes de hockey, il y aura un tournoi. Nous en profitons pour lancer un appel général aux plus âgés de venir nous montrer vos talents cachés ou oubliés. Harold Noël, notre maire, nous promet d'arbitrer le tournoi. Naturellement, si la glace ne permet pas les patins, les bottes seront de circonstance.

Mère nature nous a promis une belle journée alors venez tous vous amuser !

On vous attend en grand nombre !

*Yves-André Beaulé responsable de la politique de la famille et des aînés*



## MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

### AVIS PUBLIC

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 403, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 151 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE AFIN DE REVOIR LES LIMITES DES ZONES R-14 ET CO-4 ET CRÉER LA ZONE R-20, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CO-2, ET LA ZONE R-21, À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE CO-3, DE PRÉVOIR DES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À L'EFFET QUE:

#### 1. Adoption du Second projet de règlement

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 5 février 2018, le conseil a adopté un second projet de règlement portant également le numéro 403 (résolution # 2018-030 et modifiant le règlement de zonage numéro 151.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter s'applique distinctement à chaque disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les dispositions mentionnées ci-après du second projet de règlement sont ainsi des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Sont donc identifiées, pour chacune de ces dispositions, la ou les zones concernées ainsi qu'une brève description de l'objet de la disposition.

#### 2. Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande

Les dispositions du second projet de règlement numéro 384 qui peuvent faire l'objet d'une demande sont les suivantes :

##### **2.1 Les dispositions visant à modifier le chapitre 2 - Usages autorisés**

- Les articles 44.4 et 44.5, intitulés respectivement « Usages autorisés dans la zone R-20 » et « Usages autorisés dans la zone R-21 », sont ajoutés.

**Objet :** Redéfinir le groupe d'usage dans chacune de ces zones.

**Zones concernées :** R-20 et R-21 et les zones contiguës.

- L'article 50.3, intitulé « Usages autorisés dans la zone CO-3 » est abrogé.

**Objet :** Abroger le groupe d'usage dans cette zone.

**Zones concernées :** CO-3 et les zones contiguës.

##### **2.2 Les dispositions visant à modifier le chapitre 3 – Normes d'implantation**

- Les articles 99.4 et 99.5, intitulés respectivement « Dispositions applicables à l'ensemble de la zone R-20 » et « Dispositions applicables à l'ensemble de la zone R-21 », sont ajoutés.

**Objet :** Redéfinir les normes d'implantations dans chacune de ces zones.

**Zones concernées :** R-20 et R-21 et les zones contiguës.

- L'article 107.4, intitulé « Dispositions applicables à l'ensemble de la zone CO-3 », est abrogé.

**Objet :** Abroger les normes d'implantations dans cette zone.

**Zones concernées :** CO-3 et les zones contiguës.

### 2.3 Les dispositions visant à modifier le chapitre 5 – Normes relatives aux caractéristiques physiques du terrain et à l'abattage d'arbres

- L'article 126, intitulé « Normes relatives aux caractéristiques physiques des terrains dans les zones d'intérêt esthétique », est modifié.

**Objet :** Modifier le libellé relatif aux normes relatives aux caractéristiques physiques des terrains dans les zones d'intérêt esthétique dans les zones A-3S2, A-5, R-1, R-2, R-5, R-6, R-7, R-8, R-9, R-10, R-11, R-12, R-15, R-16, R-17, R-18, R-19, R-20, R-21, CH-1, CD-1, CD-2, PA-1, PA-2 et PA-3.

**Zones concernées :** A-3S2, A-5, R-1, R-2, R-5, R-6, R-7, R-8, R-9, R-10, R-11, R-12, R-15, R-16, R-17, R-18, R-19, R-20, R-21, CH-1, CD-1, CD-2, PA-1, PA-2 et PA-3 et les zones contiguës.

- L'article 129 intitulé « Normes relatives à l'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille », est modifié.

**Objet :** Modifier le libellé relatif aux normes relatives à l'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille dans les zones R-20 et R-21.

**Zones concernées :** R-20 et R-21 et les zones contiguës.

- L'article 130 intitulé « Dispositions relatives à l'exploitation et la coupe d'arbres dans les boisés privés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille », est modifié.

**Objet :** Modifier le libellé relatif aux dispositions relatives à l'exploitation et la coupe d'arbres dans les boisés privés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille.

**Zones concernées :** R-20 et R-21 et les zones contiguës.

### 2.4 Les dispositions visant à modifier l'ANNEXE A, intitulé « PLAN DE ZONAGE ».

- L'ANNEXE A « PLAN DE ZONAGE », qui fait partie du règlement de zonage 151, est modifié.

**Objet :** Modifier le plan de zonage aux zones R-14 et CO-4, R-20, CO-2, R-21 et CO-3,

**Zones concernées :** R-14 et CO-4, R-20, CO-2, R-21 et CO-3 et les zones contiguës.

## 3. Description des zones

Une illustration des zones (Plan de zonage) concernées peut être consultée au bureau du soussigné, au 3, chemin de l'Église, aux heures d'ouverture :

- Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

- Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Une matrice graphique est également disponible au lien suivant:

<https://www.sigale.ca/Map.aspx?mrc=200>

**Zones concernées et contigües :**

<b>Zones concernées</b>	<b>Zones contigües</b>
A-3S2	CO-3 R-18 R-3 A-4S2
A-5	CO-2 R-12
CD-1	A-1 A-2 CO-5
CD-2	R-1S2 A-1 R-1S1 R-2S1
CH-1	R-9S1 R-9S2 R-10S3
CO-2	PA-3 PA-2 A-4S2 A-4S1 R-2S2 R-12 A-5
CO-3	R-14 A-11 R-15 CO-5 A-6
CO-4	R-17 R-14 A-6 A-2 R-2S2 R-13
PA-1	R-7S1 CD-4 R-5S2 R-11 R-7S2
PA-2	R-7S2 R-11 PA-4 R-4S2 R-4S1 A-4S2 CD-2 PA-3 R-10S3 R-10S1

Zones concernées	Zones contigües
PA-3	R-10S3 R-10S1 PA-2 CO-2
R-1	A-1 CD-2 R-19 A-3S1 A-4S1 R-2S2 R-2S1 A-2 A-1
R-2	R-1S2 CD-2 R-1S1 A-2 CO-4 R-13 R-12 CO-2
R-5	R-6S2 R-6S1 CD-4 PA-1 R-11 PA-4 CD-3 R-4S2 R-4S1 R-18 CD-1
R-6	R-7S1 CD-4 R-5S1 CD-1 A-10
R-7	R-6S1 CD-4 PA-1 R-11 PA-2 R-10S1 R-10S2 R-9S2 R-8
R-8	R-7S2 R-9S2 R-9S1
R-9	R-8 R-7S2 R-10S2 R-10S3 CH-1
R-10	R-7S2 PA-2

	PA-3 R9-S2 CH-4
R-11	R-5S2 PA-4 PA-2 R-7S2 R-7S1 PA-1
R-12	A-5 CO-2 R-5S2 R-13
R-14	CO-4 A-6 CO-3
R-15	CO-3 A-11 R-16 A-9 CO-6
R-16	CO-5 A-11 R-15 A-9
R-17	R-13 R-2S2 CO-4 R-14
R-18	R-6S2 CO-1 A-3S2 A-4S2 R-4S1 R-5S1
R-19	A-3S1 CO-1 R-1S2
R-20	PA-3 CO-2 A-5
R-21	R-14 A-6 CO-5 R-15 A-11

#### 4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

- a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient.
- b) Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 2 mars 2018.
- c) Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## 5. Personnes intéressées

- 5.1** Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le 5 février 2018 :
- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
  - Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois dans une zone d'où peut provenir une demande;
  - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 5.2** Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires; être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 5.3** Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui le 5 février 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

## 6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du Second projet de règlement numéro 403 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## 7. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 403 peut être consulté au bureau du soussigné, au 3, chemin de l'Église, aux heures normales de bureau. De plus, il peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant:

<http://ste-petronille.iledorleans.com>

Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, ce 22<sup>e</sup> jour de février 2018.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier